



Etape 100% vauclusienne du mercredi 7 juillet 2021

Tour de France : comment circuler et stationner dans le département

La Grande Boucle va traverser de nombreuses villes et villages du département le 7 juillet prochain. Sur l'ensemble du parcours, les routes seront fermées de manière échelonnée, au fur et à mesure de l'avancement de la course. Au Mont Ventoux, les accès et le stationnement seront réglementés plusieurs jours avant.

Objectifs de cette organisation : garantir la sécurité des coureurs et des spectateurs, faciliter les déplacements des autres usagers de la route afin que tous puissent vivre au mieux cette exceptionnelle fête populaire.



Routes fermées pour le passage des coureurs : des déplacements difficiles en matinée et en début d'après-midi

- Afin de permettre le passage de la course en toute sécurité, **les routes départementales empruntées et interceptées par la course seront interdites à toute circulation**, y compris pour les riverains, durant une séquence horaire déterminée (voir carte page suivante) :
 - **Entre Sorgues et Sault**, le jour de la course entre 9h00 et 15h30, de manière échelonnée, une heure environ avant la caravane publicitaire et jusqu'au passage des véhicules fermant la course.

- Pour le secteur du Ventoux, les trois routes d'accès au sommet (RD 974 côté Malaucène, RD 974 côté Bedoin et RD 164 côté Sault) seront interdites à la circulation motorisée au plus tard le 6 juillet à 12h00. L'accès à Malaucène et à Bedoin sera réglementé à partir du 6 juillet (voir carte secteur Ventoux).



- Pour les personnes ne souhaitant pas assister au passage des coureurs, **il est conseillé d'éviter au maximum de se déplacer le 7 juillet dans tous les secteurs concernés par la course.**
- Pour traverser le département, **les itinéraires à privilégier** seront l'autoroute A7 et la RD 907 (vallée du Rhône), la RD 977 en direction de Vaison-la-Romaine, la RD 900 (Avignon/Apt) et la voie rapide RD 942 (Avignon/Carpentras).
- Le franchissement de l'itinéraire de course étant interdit, **les automobilistes devront contourner le parcours** avec un passage possible par la RD 942 à 2x2 voies à hauteur d'Entraigues-sur-la-Sorgue.

Pour les personnes souhaitant assister au passage des coureurs, un seul conseil : s'informer et respecter les aires de stationnement

L'étape du 7 juillet va permettre de mettre en lumière la beauté du Vaucluse, de ses villes et villages, de ses paysages et ses sites naturels.

Pour les Vauclusiens mais aussi l'ensemble des visiteurs, afin de vivre au mieux la course, un certain nombre d'informations sont à connaître dès aujourd'hui :

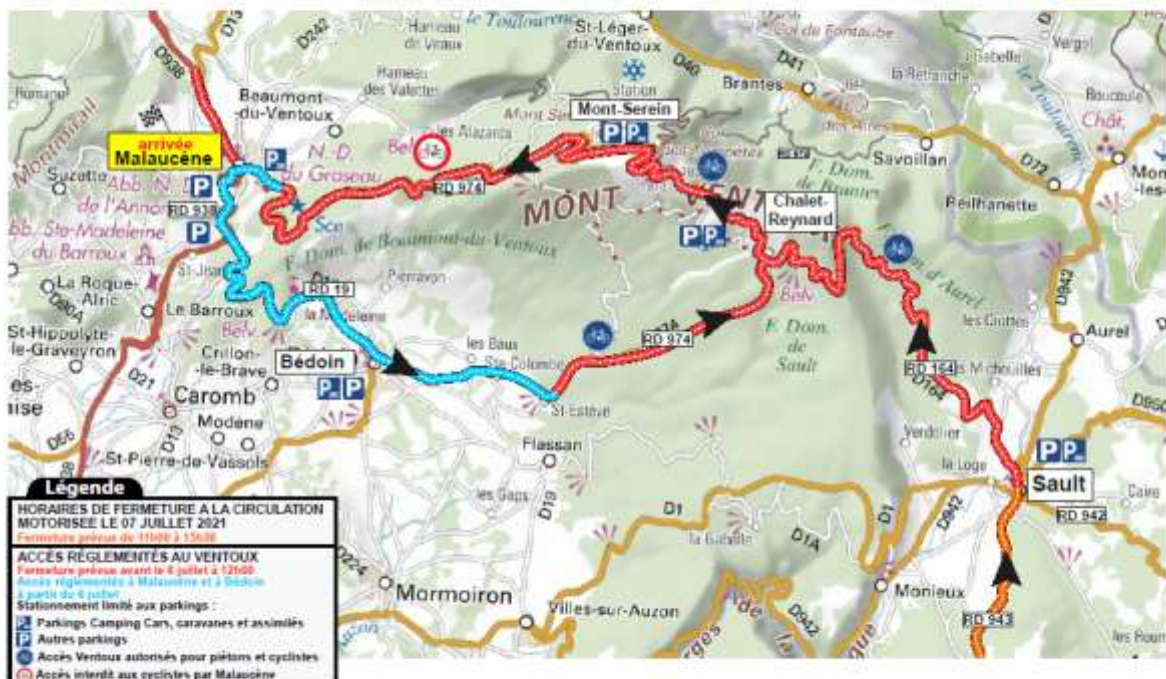
- Des **zones de parking** seront prévues pour accueillir les spectateurs **sur l'ensemble de l'itinéraire**.
- Les villes de Sorgues (départ) et de Malaucène (arrivée) se préparent depuis plusieurs mois à accueillir l'événement :
 - A Sorgues, **neuf zones de parkings seront ouvertes aux visiteurs**, dont trois accessibles par la route de Vedène depuis la 2x2 voies Avignon/Carpentras. Pour ces dernières, des navettes gratuites permettront de se rapprocher de la ligne de départ jusqu'en début d'après-midi. Pour tout renseignement : www.sorgues.fr
 - Dans le même esprit, la ville d'arrivée de l'étape, Malaucène, mettra à disposition des spectateurs **deux grandes zones de parking**. **Le village de Malaucène sera fermé à la circulation motorisée à compter du 6 juillet à 20h00** et ne sera accessible ensuite qu'à pied depuis les parkings. Pour tout renseignement : www.malaucene.fr
- **Le stationnement des véhicules motorisés sera totalement interdit** sur toutes les routes empruntées par la course ou réservées aux véhicules accrédités et leurs abords, particulièrement dans les massifs forestiers sensibles au risque incendie. Cette interdiction s'appliquera **dès le 4 juillet à 20h00 pour les trois accès au Ventoux**, l'itinéraire entre Malaucène et Bedoin, mais aussi la RD 230 entre Saint-Saturnin-les-Apt et Sault.
- **Les espaces naturels et massifs forestiers ne seront pas accessibles pour des raisons de sécurité**. Les stationnements et la circulation sur les pistes DFCI et les voies réservées pour les services d'urgence seront interdits. A cet effet, des restrictions seront matérialisées plusieurs jours avant l'épreuve notamment au niveau du Ventoux.
- La **caravane du Tour de France** empruntera le même parcours que les coureurs mais n'effectuera qu'un seul passage au sommet du Ventoux : elle s'arrêtera à Malaucène et ne passera pas par le col de la Madeleine, Bedoin et toute la partie entre Bedoin et le Chalet Reynard sur le versant Sud du Mont Ventoux.
- La manifestation se **déroulera dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation physique en vigueur** pour lutter contre la propagation de la COVID-19.

Assister au passage des coureurs dans le Ventoux : anticiper et préparer sa venue

La double ascension du Mont Ventoux constituera le summum sportif de l'étape du 7 juillet. Si les coureurs redoutent déjà les pentes du Géant de Provence, **son accès nécessitera pour les spectateurs de s'organiser à l'avance.**

- Pour tout le secteur du Ventoux, **les trois routes d'accès** (RD 974 côté Malaucène, RD 974 côté Bedoin et RD 164 côté Sault) **seront interdites à la circulation motorisée au plus tard le 6 juillet à 12h00.**
- **Le tronçon entre Malaucène et Bedoin via le Col de la Madeleine (RD 938 et RD 19, en bleu sur la carte) sera fermé à la circulation motorisée le 6 juillet à 20h00.**
- Compte tenu des installations nécessaires pour l'arrivée du Tour à Malaucène, **la section de la RD 938 entre Malaucène et le Pont Rouge (carrefour RD 13) sera totalement fermée à la circulation motorisée à compter du 6 juillet à 12h00 et jusqu'au 7 juillet à 20h00.**

TOUR DE FRANCE 2021 - Secteur Ventoux



- **Cinq zones de parkings seront organisées** (voir carte) :
 - A la station du Mont Serein (RD 974) : attention, les véhicules stationnés au Mont Serein et souhaitant redescendre vers Malaucène devront attendre 20h00 pour quitter leur parking afin que les installations de l'arrivée du Tour soient démontées.
 - Aux Ermitants (RD 974 au-dessus du Chalet Reynard).
 - A Bedoin (accès par la RD 974).
 - A Malaucène (accès par la RD 938 et le chemin du Plan de Laval depuis Vaison-la-Romaine, RD 90 depuis Suzette, RD 938 depuis Le Barroux).
 - A Sault (accès par la RD 950 depuis Saint-Trinit, RD 942 depuis Monieux et Villes-sur-Auzon).

Attention, les camping-cars, caravanes et assimilés pourront stationner uniquement sur les zones spécifiques prévues à cet effet (places limitées).

- Les parkings du Mont Serein et des Ermitants seront accessibles tant qu'ils ne sont pas complets. Une fois les jauges maximales atteintes, **l'accès au Ventoux sera interdit aux camping-cars, caravanes et assimilés (véhicules habitables)**. Une fois stationnés, les véhicules n'auront plus **la possibilité de se déplacer avant la fin de l'étape** : les personnes devront impérativement prendre leurs dispositions et prévoir leurs provisions pour plusieurs jours.
- **Les cyclistes sont les bienvenus** pour voir passer le Tour dans le Ventoux. Pour tout complément d'information, voir la plaquette « Mont Ventoux : réussir son ascension en toute sécurité » en pièce jointe.

Pour des raisons de sécurité, **leur circulation sera réglementée et interdite** :

- **Sur la RD 974 entre Malaucène et le sommet du Ventoux, à partir du 6 juillet à 20h00.**
- **Sur les routes d'accès par Sault et Bedoin à partir du 7 juillet à 12h00.**

Le rôle central des agents départementaux en charge des routes

Les équipes du Conseil départemental sont dès maintenant mobilisées à plusieurs titres dans le triple objectif de préparer l'arrivée du Tour, de sécuriser le parcours des coureurs et d'assurer le ramassage des déchets.

Avant la course

Un **fauchage des abords et un balayage complet des routes** départementales empruntées par les coureurs seront réalisés quelques jours avant la course par les agents départementaux.

L'itinéraire de course sera sécurisé grâce à **l'installation de 600 bottes de paille** qui permettront de protéger tous les supports risquant d'être des obstacles pour les coureurs (potelets, murets, etc).

Environ **300 poubelles provisoires seront également mises en place** le long du parcours. Un **ramassage des déchets** sera réalisé dans le secteur du Ventoux les jours qui précèdent la course avec la participation de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (COVE) et du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux.

Pendant la course

Environ **90 agents départementaux en charge des routes seront pleinement mobilisés le jour de la course**. Il s'agit du personnel des centres routiers de Vedène, Carpentras, L'Isle-sur-la-Sorgue, Apt, Sault et Vaison-la-Romaine, renforcés par des agents des centres de Cavaillon, d'Orange et du Centre de Travaux Spécialisés. Afin de veiller au bon respect des interdictions mises en place, ils seront positionnés aux différents carrefours où des routes départementales croisent le parcours des coureurs.

La **Cellule d'Information Routière Départementale (CIRD)** sera activée pour informer sur l'état de circulation des routes.

Après la course

Le 8 juin, une importante opération de nettoyage et de ramassage des déchets sera menée sur le territoire du Ventoux par le centre routier de Carpentras, la COVE et le Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux, et avec la participation de la commune de Bedoin, de l'Office National des Forêts (ONF), de France Nature Environnement et d'ASO.

Plus globalement, un **nettoyage complet des abords de l'itinéraire** emprunté par la course sera également réalisé.

Conseil départemental de Vaucluse / Direction de la communication / Service Presse

Fabrice BEAU - 04 90 16 11 23 - 06 37 71 55 49

Valérie BRETHENOUX- 04 90 16 11 21 - 06 79 42 61 90